

DENOMINATION DE L'OPCVM

InstiObligations

NATURE JURIDIQUE

FCP

FICHE SIGNALÉTIQUE

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 27/05/2013 sous la référence n°1127055/2013

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

I Caractéristiques financières

Classification : Le FCP InstiObligations est un Fonds Commun de Placement «Obligations Moyen et Long Terme». La sensibilité du FCP peut varier dans une fourchette allant de 1,1 exclu à 5,1 inclus selon les conditions du marché.

Indice de référence : MBI (Moroccan Bonds Index)

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de valoriser les actifs à moyen terme, sur l'horizon de placement minimum conseillé de 3 ans, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent les meilleures perspectives de rendement sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en valeurs de l'Etat, valeurs jouissant de la garantie de l'Etat et TCN émis par des banques.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Souscripteurs concernés : *Tout type de souscripteur*

II Modalités de fonctionnement

Exercice social: *du 01-01 au 31-12 (de chaque année)*

Valeur liquidative d'origine : 1 000 DH

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : *Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1^{er} jour ouvré qui le suit*

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *Dans les locaux de BMCI GESTION par voie d'affichage*

Méthode de calcul de la valeur liquidative : *« les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM ».*

Modalités de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par BMCI Gestion et/ou BMCI Desk Institutionnel, du lundi 08h au jeudi heure de fermeture des guichets, pour être exécutées sur la base de

la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

Affectation des résultats :

Le FCP InstiObligations est capitalisant.

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

III Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 3% HT
- part incompressible acquise au FCP : néant

Commission de rachat maximale :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 1.5% HT
- part incompressible acquise au FCP: néant

Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

	Taux ou Montant HT	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais du Dépositaire (1)	0.05%	10%	0.055%
Frais du CDVM (2)	0.025%	20%	0.03%
Frais Maroclear (Annuel) (3)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaires aux comptes (5)	15.000.00 MAD	20%	18.000.00 MAD
Vie Sociale (6)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Prestation de BMCI GESTION = taux de frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5) – (6)			

IV Informations complémentaires

Date et référence de l'agrément : le 13/05/2013 sous la référence AG/OP/017/2013

Société de gestion : BMCI GESTION, société anonyme représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca

Dépositaire : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, société anonyme représentée par M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général, sis 26 place des Nations Unies- Casablanca

Commercialisateurs:

BMCI Gestion représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca.

BMCI Desk Institutionnel représenté par Mme Sylvie NOURI-DELIMELE, Responsable du Desk Institutionnel BMCI et M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général de la BMCI, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca.

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.